



SAGE Allan

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Savoireuse - Bourbeuse - Allaine - Lizaine - Rupt



SAGE Allan



Bureau CLE du SAGE Allan

Réunion n°2 – 11 avril 2013



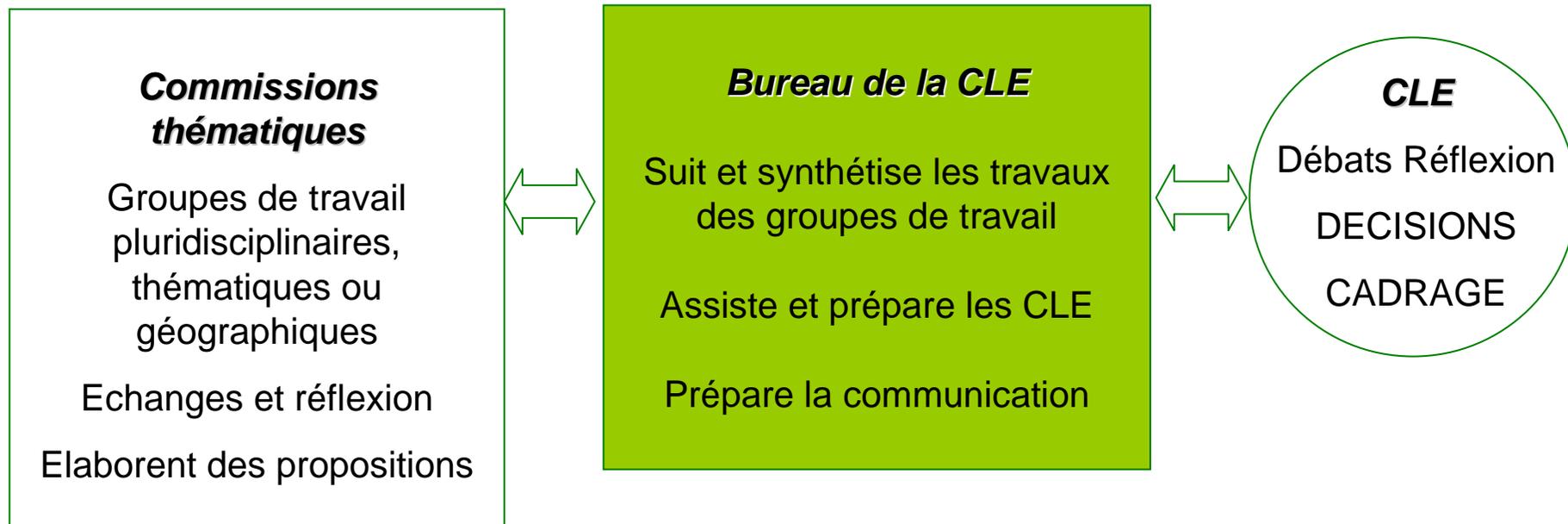
- Travaux des commissions thématiques
 - Diagnostic partagé
 - Etudes complémentaires proposées
 - Enjeux identifiés
- Attendus du diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation de la mise en œuvre de la Directive Inondations, intervention de la DREAL Franche-Comté
- Calendrier prévisionnel de la démarche SAGE et organisation
- Questions diverses
- Conclusion

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Travaux des commissions thématiques



Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

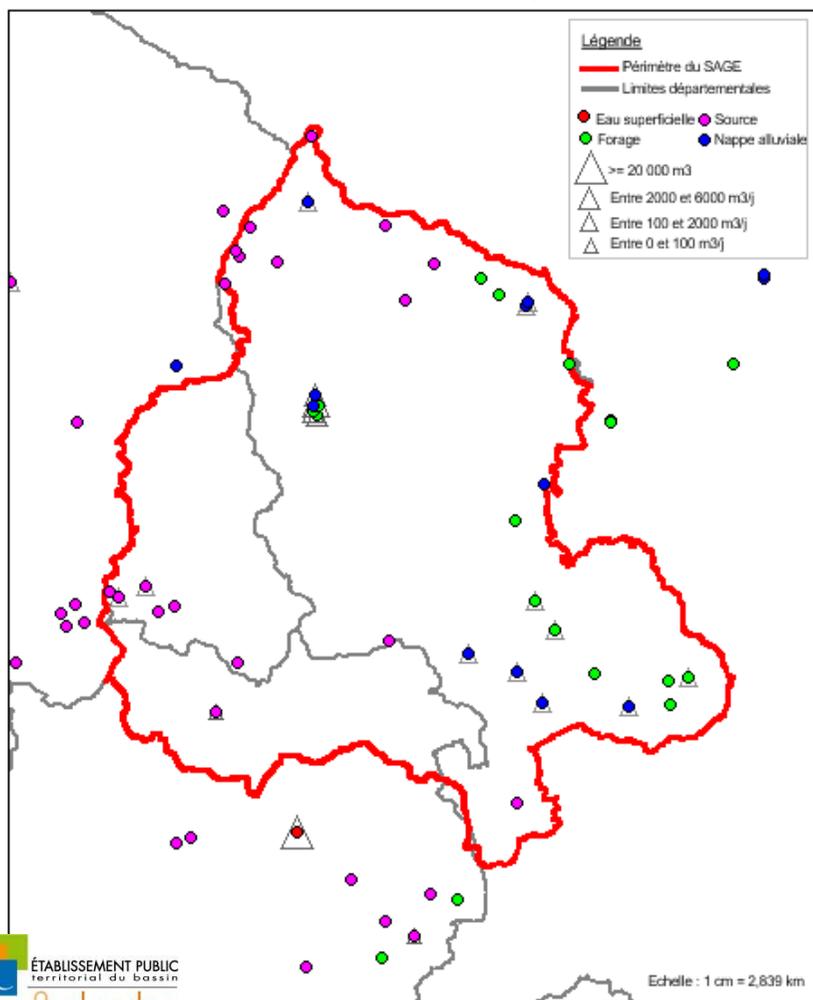
Commission 1 Ressource quantitative

1. Points clefs du diagnostic

- Une alimentation en eau potable **vulnérable et dépendante** pour partie de ressources extérieures au périmètre du SAGE
- Une ressource **sollicitée** pour différents usages dans un contexte de forte densité de population : alimentation en eau potable, prélèvements industriels, économiques et de loisirs (plans d'eau et canaux) parfois au détriment des milieux aquatiques
- Des aléas climatiques (se traduisant par des étiages sévères ou des crues des cours d'eau) et une **vulnérabilité** forte (en cas de pollution de la ressource superficielle) pouvant entraîner des conflits d'usage et nécessitant une gestion de crise
- Des volumes de **précipitations** globalement importants ; des **régimes hydrologiques** différents d'écoulement des cours d'eau
- Une ressource souterraine peu abondante et mal connue
- Un constat de **fuites** importantes sur les réseaux de distribution

1. Points clefs du diagnostic

- Une alimentation en eau potable vulnérable et dépendante :



Exemple 1: CAB (95 000 habitants - besoins futurs estimés à 25 000 m³/j)
 -2 ressources propres (Sermamagny et Morvillars)

- complément des besoins (104 j/an en moyenne) par une interconnexion majeure avec PMA (prise de Mathay - ressource superficielle)

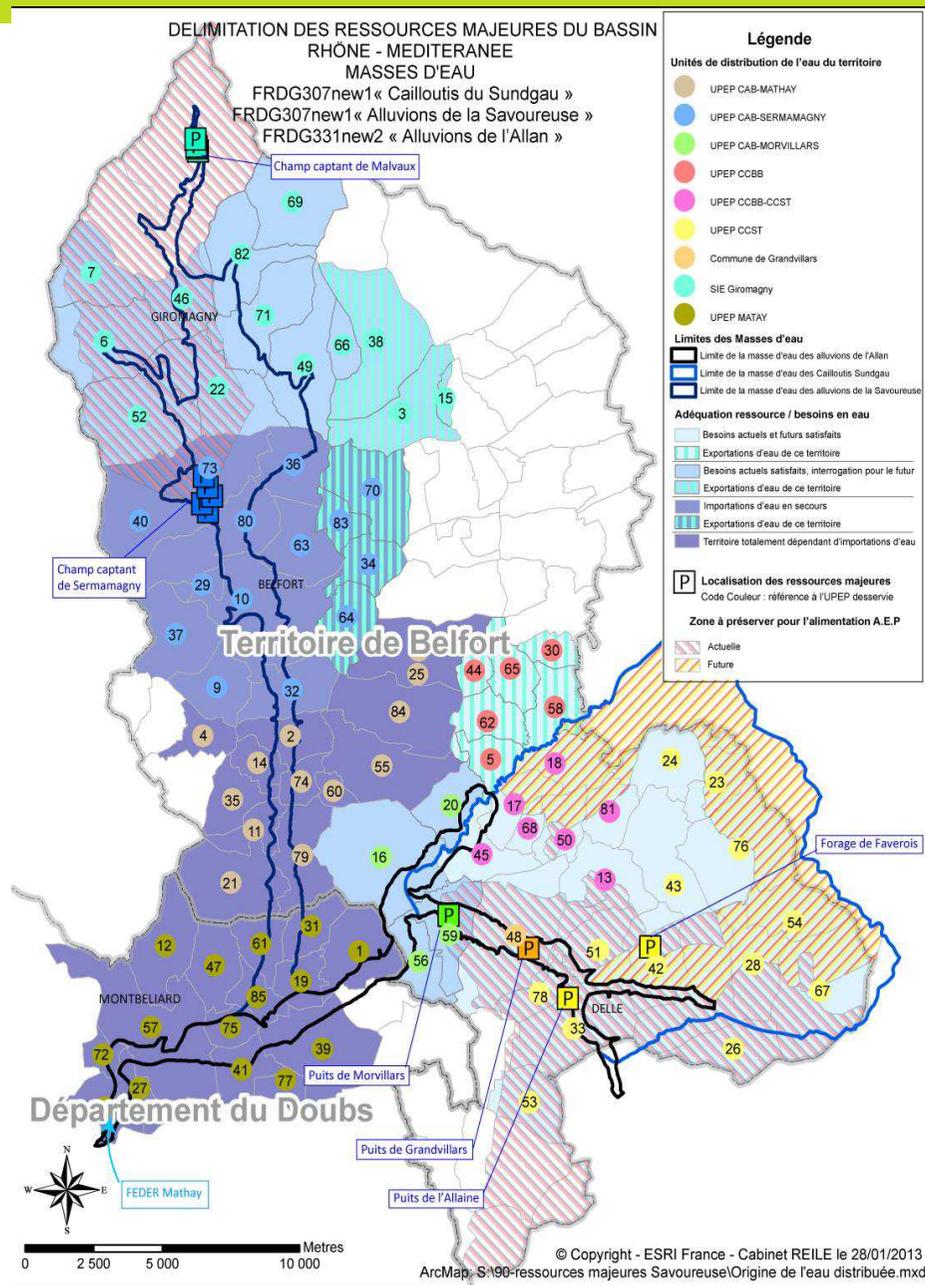
Exemple 2 : PMA (121 000 habitants - besoins futurs estimés à 35 000 m³/j)

- prise de Mathay, ressource superficielle puisant l'eau du Doubs

2. Etudes complémentaires à l'état des lieux

Etudes en cours à maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau:

- **Détermination des volumes prélevables** dans le sous-bassin de la Savoureuse
- **Délimitation des ressources majeures** pour l'alimentation en eau potable actuelle et future :
 - en cours : les calcaires jurassiques supérieures sous couverture Belfort
 - étude bientôt finalisée : alluvions de la Savoureuse, alluvions de l'Allan et alluvions du Sundgau



3. Enjeux identifiés

- **Conciliation et sécurisation des différents usages de l'eau**
 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
 - Garantir les usages économiques de l'eau (industriels, agricoles, récréatifs)
 - Atteindre le respect des débits biologiques (pour la vie aquatique dans les cours d'eau)
- **Mobilisation des ressources en eau**
 - Valoriser les ressources actuellement mobilisées, diminuer les fuites de réseaux
 - Valoriser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau (recyclage, gestion du ruissellement et réserve des eaux pluviales)
 - Mobiliser de nouvelles ressources de substitution
- **Adéquation durable entre besoins et ressources**
 - Répartir les ressources entre les différents usages de façon durable
 - Développer les connaissances socio-économiques prospectives
 - Prévoir la gestion de la ressource en eau en cas de crise

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

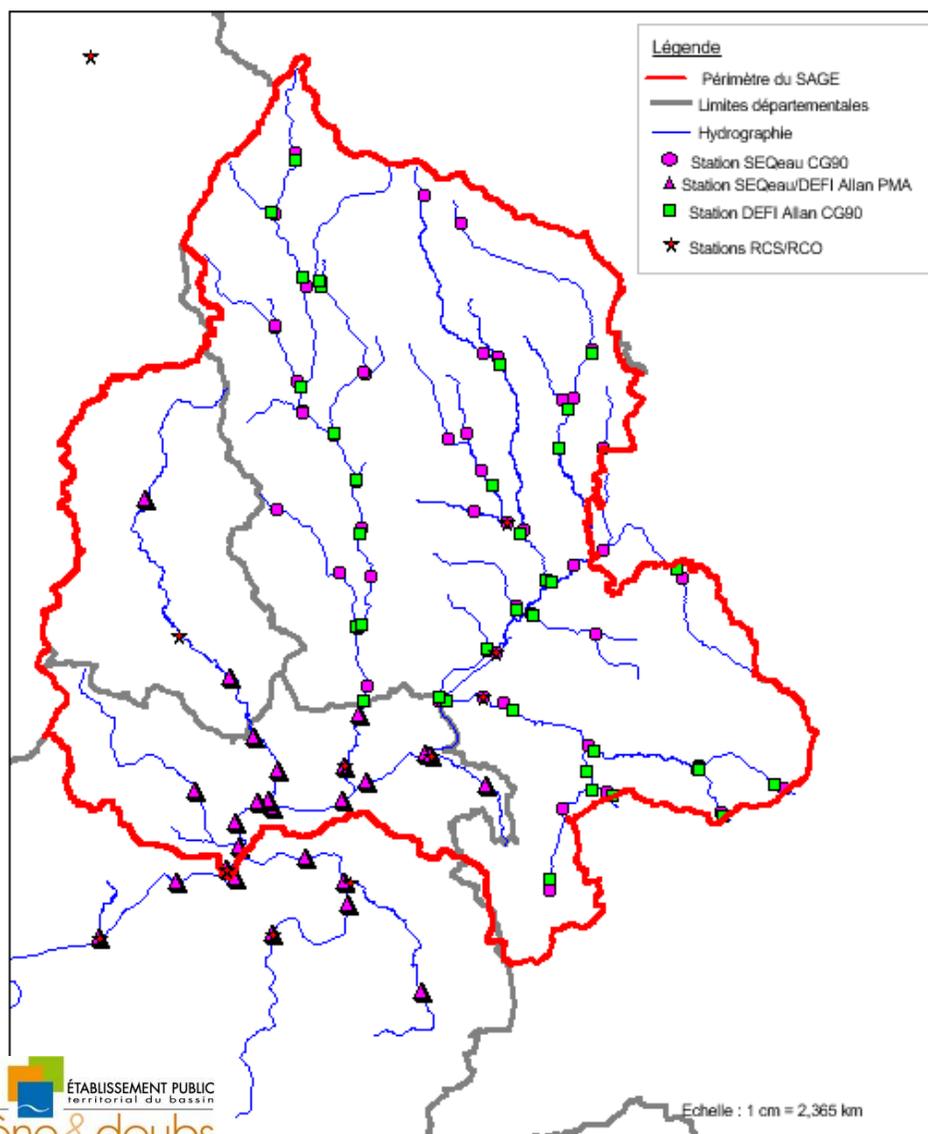
SAGE Allan

Commission 2 Pollutions et qualité de l'eau

1. Points clefs du diagnostic

- Un état écologique globalement **moyen** des eaux superficielles; une **dégradation globale** de la qualité physicochimique constatée entre 2006-2007 et 2010-2011; un territoire particulièrement concerné par des **pollutions toxiques**
- Des masses d'eau souterraines qui présentent un **mauvais état qualitatif**; des études de délimitations de ressources majeures en cours
- Diverses sources de pollution : un territoire **densément peuplé et urbain**, une importante **dynamique industrielle**, une activité agricole bien présente, de nombreux plans d'eau et un **fonds géochimique naturel** impactant la qualité des eaux

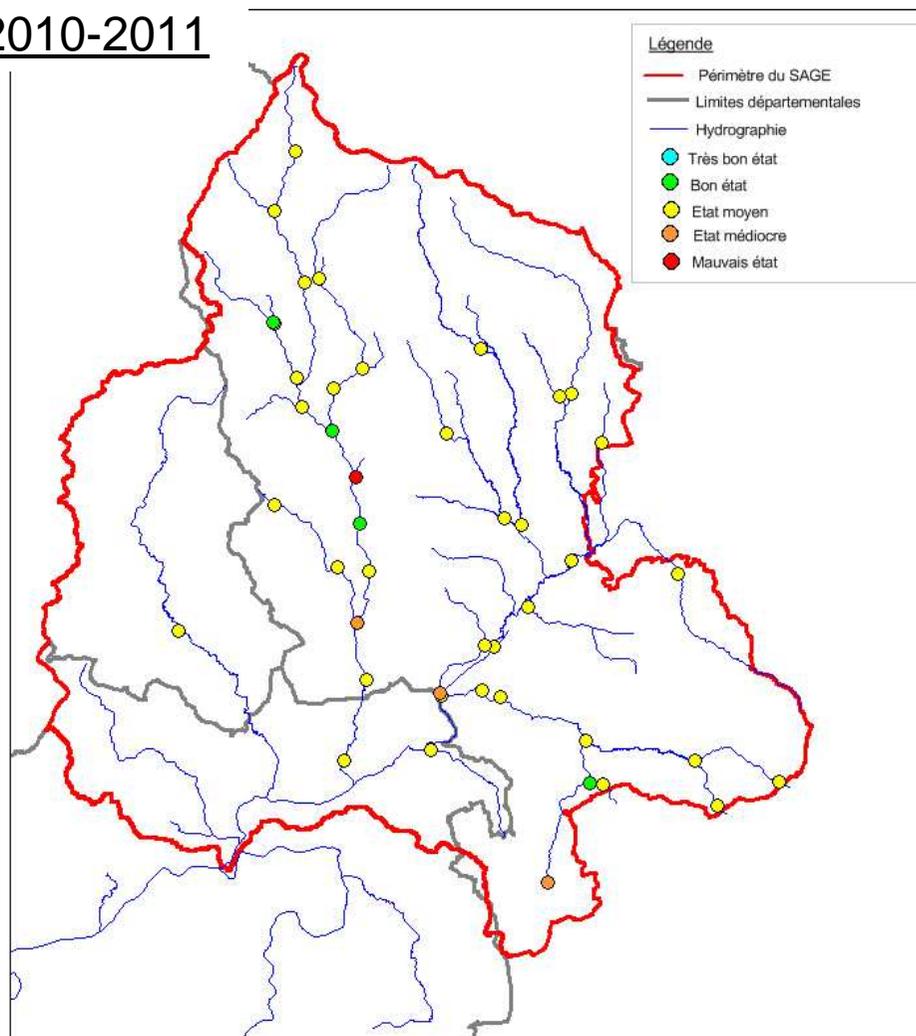
Des réseaux de mesures différents



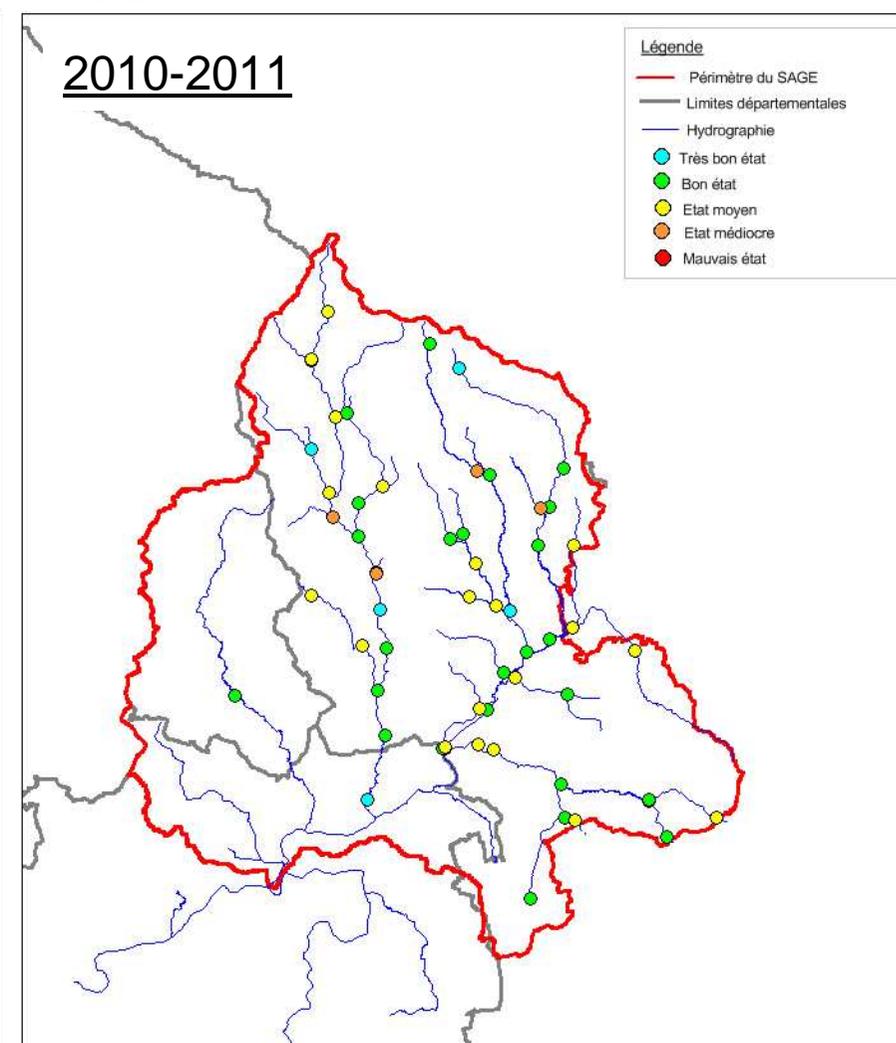
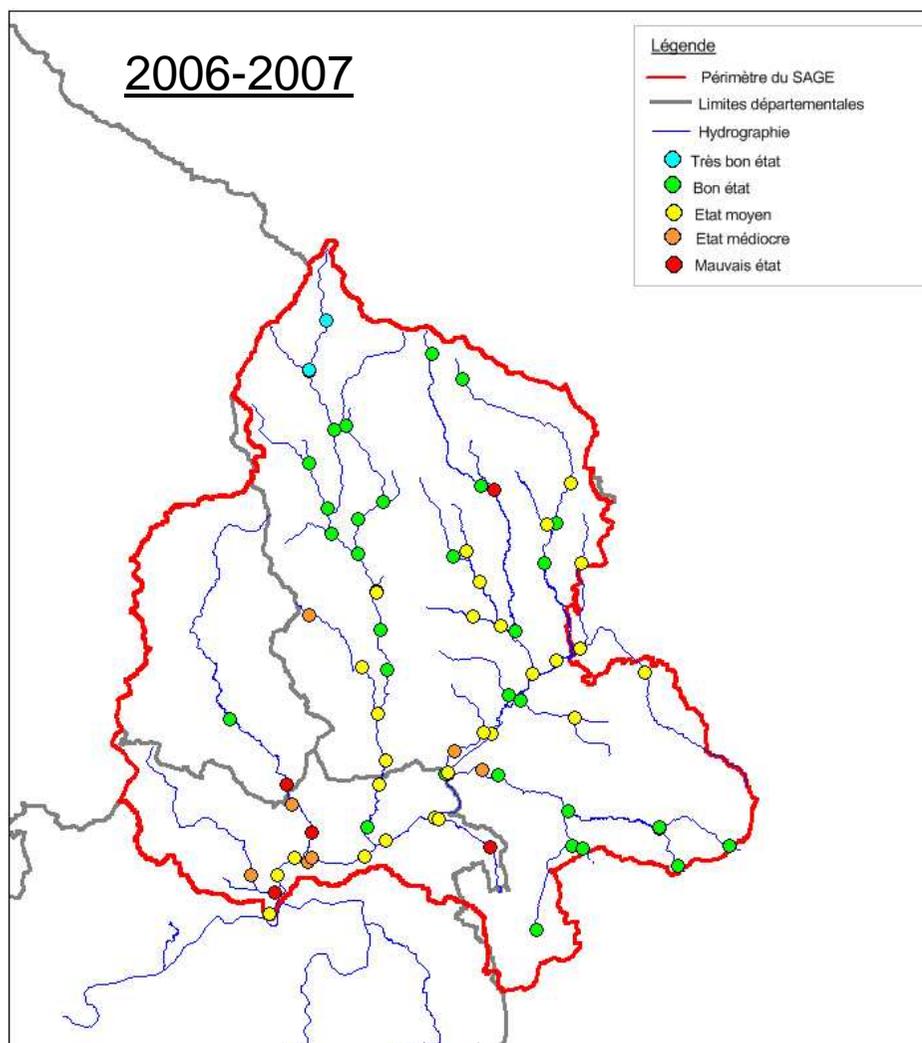
- Réseau RCO/RCS (AE et DREAL)
7 stations DCE avec suivi annuel
- Réseau de mesure de qualité de l'eau du CG90 : 64 stations DCE avec suivi annuel
- Réseau de mesure de qualité de l'eau de PMA : 26 stations, dernier suivi 2006-2007, prochaine campagne prévue en 2013

Etat écologique globalement moyen des eaux superficielles

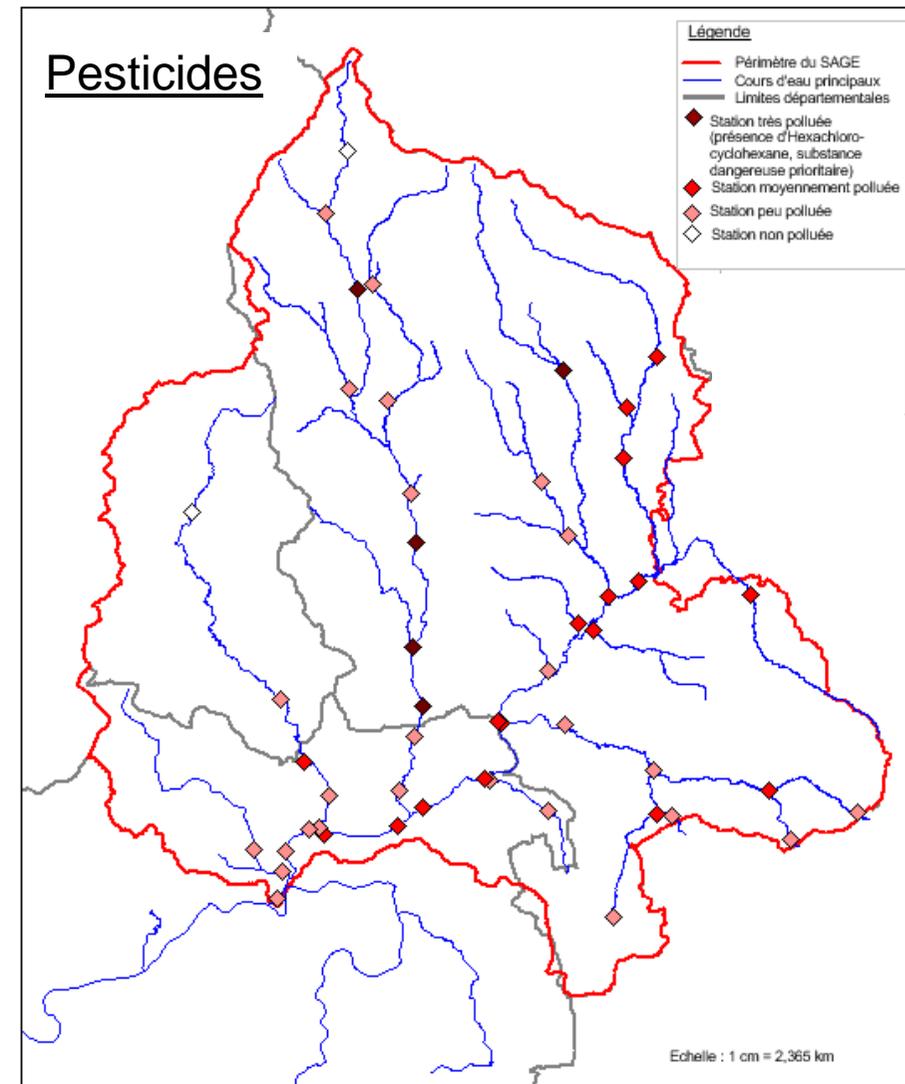
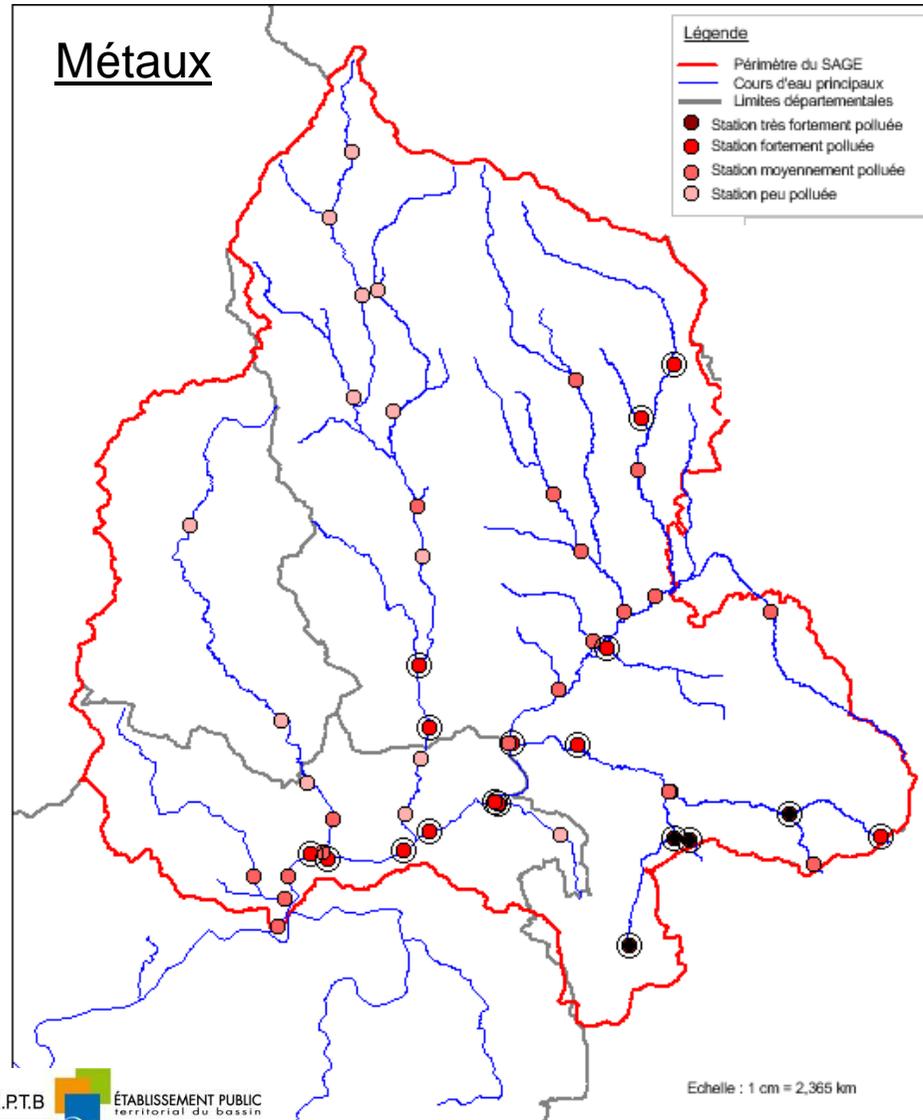
2010-2011



Dégradation globale de la qualité physicochimique



Pollutions par les toxiques (campagne DEFI Allan 2006/2007)

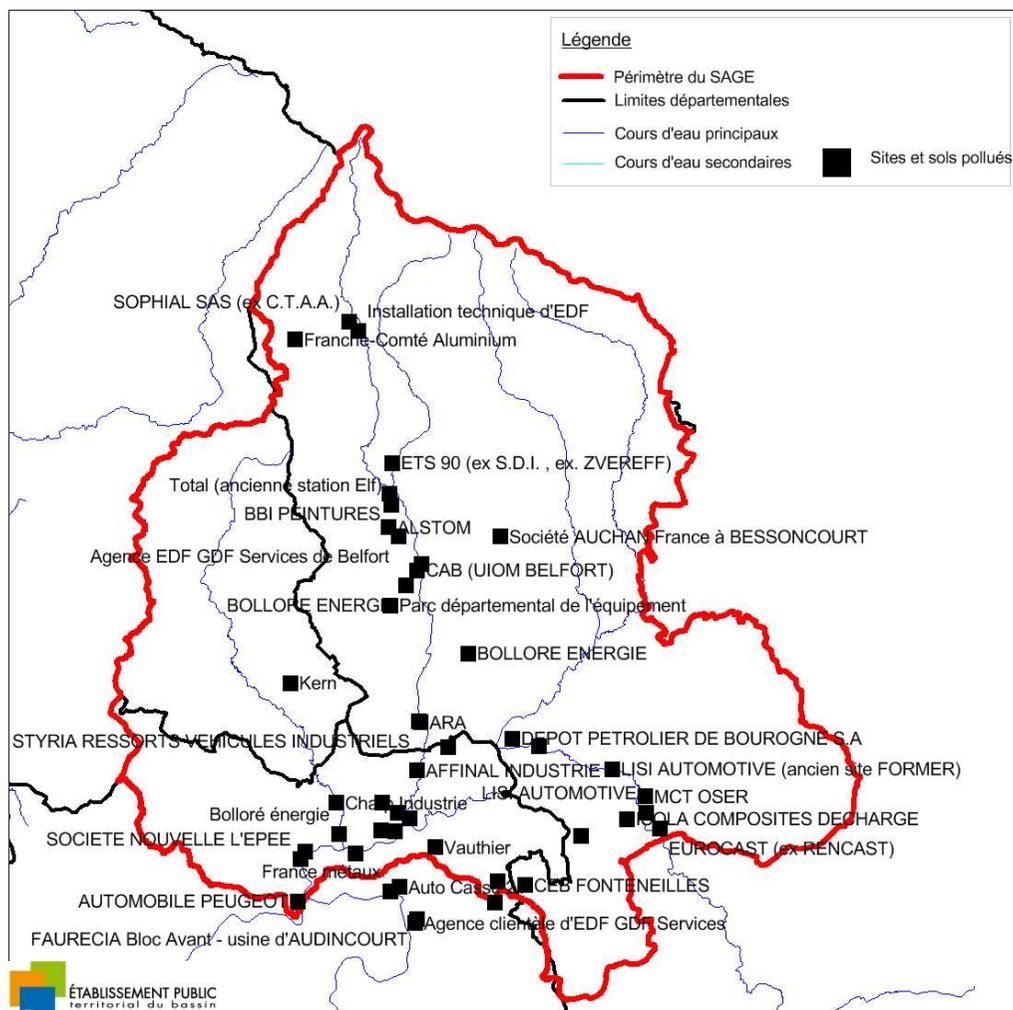


2. Etudes complémentaires à l'état des lieux



- **Suivi qualité eaux superficielles état initial** du SAGE Allan à garantir :
 - Manque de données concernant la vallée du Rupt
 - Campagne 2013 du Conseil Général du Doubs
 - Manque de données concernant la vallée de la Lizaine
 - PMA planifie une campagne en 2013 au moins en aval de la commune d'Héricourt
 - Avec l'accord du CG70, le CG90 est prêt à se positionner
- Etudes en cours à maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau de **Délimitation des ressources majeures** pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Etude permettant de caractériser le fonds géochimique naturel (réalisée par le CG90, la CAB, l'ARS et l'Agence de l'Eau)
- Campagne de suivi toxiques 2014 dans le cadre du contrat de rivière Allaine, complément intéressant pour comparaison avec DEFI Allan 2006/2007
- Autres propositions:
 - Captage de Fosse-magne et problématiques nitrates → SAGE de la Lague
 - Localement: substances dangereuses et résidus médicamenteux sur hôpital
 - Sites et sols pollués à l'échelle macro

2. Etudes complémentaires à l'état des lieux Sites et sols pollués (BASOL)



47 sites et sols pollués recensés par la DREAL sur le périmètre du SAGE Allan:

Nombre de sites et sols pollués	Impact sur la nappe (suivi eaux souterraines)
3	Inconnu
17	Pas d'impact révélé
5	Impact maîtrisé
4	Impact mais traces seulement
18	Impact

Sites et sols pollués présentant un intérêt particulier dans le cadre du SAGE:

- Sites avec impacts révélés sur les eaux souterraines (solvants chlorés, plomb, arsenic, nickel, cyanures,...)
- Sites orphelins/ sans exploitant donc impossibilité d'intervention actuelle

3. Enjeux identifiés

- Connaissance et identification des pollutions (**enjeu ou moyen ?**)
- Sensibilisation (communication) et prévention (protection des milieux aquatiques en bon état, protection de captages, définition et protection de ressources majeures) (**communication + actions de Prévention**)
- Atteinte de l'état de haute qualité environnementale de divers compartiments (eaux superficielles, souterraines, milieux aquatiques, sédiments/sol, faune/flore) permettant de satisfaire les usages (eau potable, usages économiques, agricoles, récréatifs, éco systémiques) (**Restauration**)

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

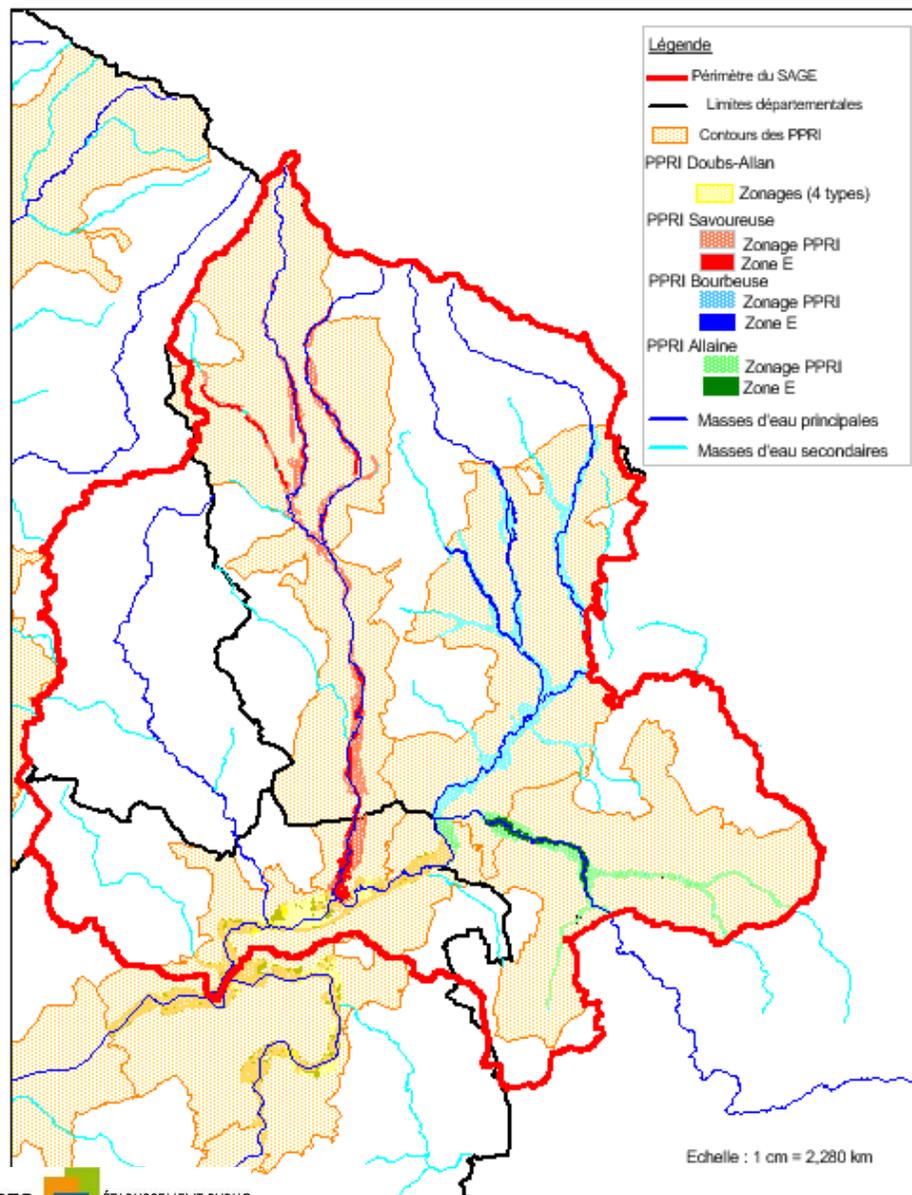
- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Commission 3 Inondation

1. Points clefs du diagnostic

- Un risque inondation critique résultant :
 - **D'aléas importants** : des cours d'eau présentant des régimes hydriques caractérisés par des crues, des volumes de précipitations globalement importants,
 - D'une **forte vulnérabilité** du territoire, de part un territoire densément peuplé et essentiellement urbain, une ressource en eau potable à faible profondeur impactée par les variations importantes de niveau, une forte dynamique économique.
- Des **contraintes réglementaires** fortes sur l'urbanisme, à travers des atlas de zones inondables et des Plans de Prévention des Risques Inondations (**PPRI**)
- Un territoire fortement mobilisé et sensibilisé à ce risque inondations depuis la crue historique de 1990 :
 - La mise en œuvre d'un **PAPI** Belfort-Montbéliard, et son projet de prolongation sur le secteur de Montbéliard
 - Des investissements lourds des collectivités locales pour la **construction d'ouvrages de protection** contre les inondations (bassins et digues)
 - La mise en place d'un territoire à risque important d'inondation (**TRI** Belfort-Montbéliard)



PPRI : Carte des zonages

Plusieurs PPRI approuvés :

- la Savoureuse dans le Doubs (4 communes) approuvé le 08 octobre 2004 **révision** en cours ;
- la Savoureuse dans le Territoire de Belfort (20 communes) approuvé le 14 septembre 1999, **révision** en cours ;
- l'Allaine dans la commune de Delle approuvé le 12 juillet 2004 ;
- l'Allaine (13 communes) approuvé le 23 décembre 2005 ;
- le Doubs – Allan et le Rupt (21 communes) approuvé le 27 mai 2005 ;
- la Bourbeuse (26 communes), approuvé le 13 septembre 2002, **révision et élargissement** en cours (passant à 40 communes) ;

+ d'autres PPRI prescrits :

- la Feschotte (3 communes), prescrit le 26 décembre 2012
- le Gland (5 communes dont Audincourt), prescrit le 26 décembre 2012

2. Etudes complémentaires à l'état des lieux

- Etude à maîtrise d'ouvrage EPTB Saône-et-Doubs :
Etude hydrologique et hydraulique du PAPI Allan-Savoireuse
- Etude à venir :
Future cartographie des risques d'inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations

3. Enjeux identifiés

- **Réduction de la Vulnérabilité**
 - adapter l'aménagement au risque « inondation »
- **Réduction de l'Aléa du territoire**
 - améliorer et garantir à long terme les ouvrages et actions de protection
 - préserver le milieu aquatique, favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau
 - limiter les ruissellements
- **Amélioration de la gestion du risque**
 - sensibiliser et communiquer pour une acculturation du risque
 - consolider la gestion de crise/événement
 - favoriser les réflexions à une échelle supra communale

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

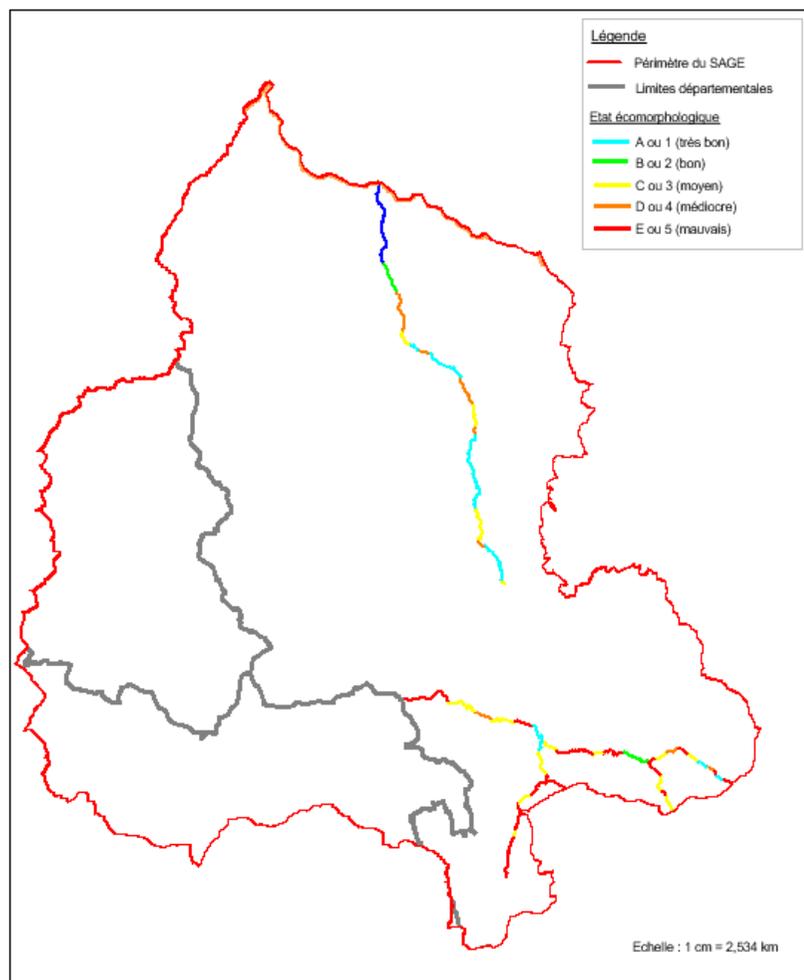
SAGE Allan

Commission 4 Morphologie et milieux aquatiques

1. Points clefs du diagnostic

- Une **urbanisation en lit majeur** des cours d'eau et d'importantes surfaces **artificialisées**, conséquences de la **forte urbanisation** et des **activités économiques** sur la zone, qui ont des impacts sur le réseau hydrographique
- Une **fragmentation écologique importante** aux conséquences sur le fonctionnement et le potentiel écologique des cours d'eau
- **Forte altération morphologique des cours d'eau, souvent historiques**, aux conséquences sur la ressource en eau (qualité et quantité)
- Une prise en compte **progressive des trames vertes et bleues** dans les documents d'urbanisme
- Des **milieux naturels identifiés**, notamment réserves naturelles nationale et régionale, un parc naturel régional, de nombreux espaces protégés sur le Ballon d'Alsace et 3 sites Natura 2000
- Un territoire marqué par un **appauvrissement général des populations piscicoles** et d'espèces aquatiques autochtones, dont certaines à fort enjeu patrimonial, et un développement d'espèces invasives dans les cours d'eau et sur les berges

Une altération morphologique des cours d'eau



Evaluation géomorphologique

- Données disponibles sur l'Allain (CG90- contrat de rivière), la Madeleine (CG90),

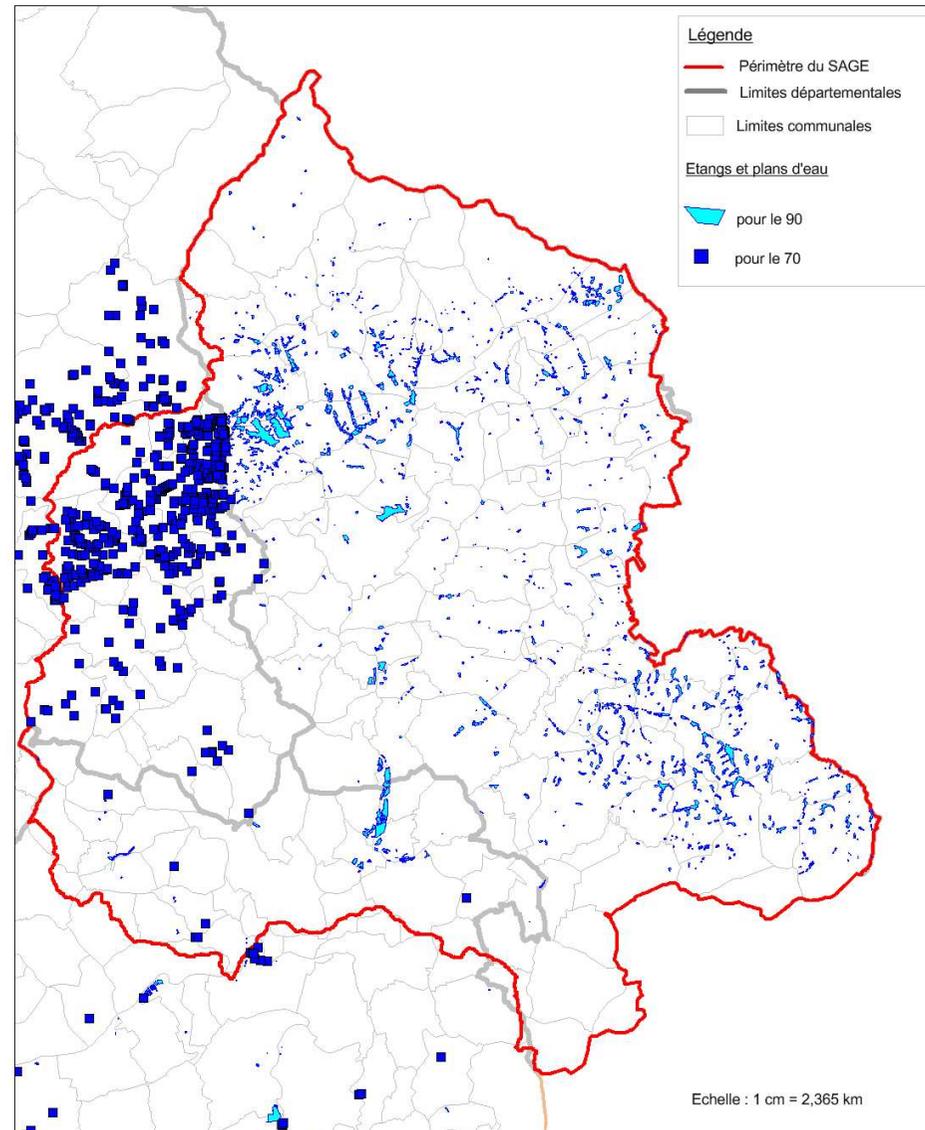
+ Etude en cours sur la St Nicolas (CG90)

- Etude hydrogéomorphologique de la Savoureuse sur la commune de Nommay (CAPM)
- Etude sur le bassin versant de la Lizaine (CCPH)
- Etude Préalable à la Définition d'un Programme d'Aménagement et de Gestion de la rivière Rupt (SIVOM Rupt)

Engagement de travaux

- Opérations de restauration morphologique dans le cadre du contrat de rivière Allain
- Reconnexion d'un bras mort de la Savoureuse (ancien lit de l'Allan) et reméandrage de la Feschotte dans le cadre de mesures compensatoires APRR

Un recensement des étangs hétérogène à l'échelle du SAGE



2. Etudes complémentaires à l'état des lieux

- **Inventaire zones humides:**

Inventaire qui débute sur le contrat de rivière Allaine et sur la partie du Doubs du SAGE Allain

→ Pour pouvoir les localiser et les protéger et/ou restaurer



- **Recensement des étangs à réaliser:**

Nécessité de mutualiser les travaux déjà accomplis (DDT, Conseil Général, Fédération de pêche)

Mettre à jour les données et combler les lacunes de données

→ Pour pouvoir localiser les plans d'eaux et œuvrer pour une gestion optimale



- **Evaluation géomorphologique des cours d'eau à réaliser :**

Diverses études sur le périmètre du SAGE...

Nécessité de pouvoir mutualiser/mettre à jour ces résultats

en intégrant des informations de morphologie, continuité des cours d'eau et abondances piscicoles

→ Pour prioriser des plans d'actions et identifier les possibilités de travaux de restauration

3. Enjeux identifiés

- **Atteinte du bon état écologique**

- développer les connaissances
- assurer le bon fonctionnement des cours d'eau (en caractérisant les milieux et les usages)
- sensibiliser les porteurs de projet et assurer l'adhésion des populations/usagers (expliciter les objectifs)

- **Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides**

- assurer la gestion des plans d'eau, ripisylve, milieux apicaux
- préserver et restaurer les zones humides
- préserver les espèces patrimoniales et limiter les espèces invasives

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Récapitulatif des travaux des commissions thématiques

Etudes complémentaires à l'état des lieux retenues/

 à mettre en œuvre

- Suivi qualité des eaux superficielles (Lizaine et Rupt)
→ Acteurs identifiés, réunion de travail à venir
- Recensement des étangs
→ Possibilité de mise en œuvre par les partenaires du SAGE
- Géomorphologie: Priorisation et travaux sur futurs plans de restauration des cours d'eau
→ Etude à rapprocher à la phase stratégie du SAGE

Enjeux identifiés et propositions

- Conciliation des différents usages de l'eau (eau potable, usages industriels, agricoles, récréatifs, éco systémiques)
- Cohérence des actions mises en place et adéquation avec l'aménagement du territoire
- Gestion concertée de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux

RESSOURCE QUANTITATIVE

- Sécurisation et conciliation des différents usages de l'eau
- Mobilisation de nouvelles ressources et valorisation de celles actuellement mobilisées et des pratiques économes en eau
- Adéquation durable entre besoins et ressources

POLLUTIONS ET QUALITE DE L'EAU

- Connaissance et identification des pollutions
- Atteinte de l'état de haute qualité environnementale de divers compartiments permettant de satisfaire les usages
- Sensibilisation et protection des milieux aquatiques, des captages et des ressources majeures

INONDATION

- Réduction de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation
- Réduction des effets de l'aléa du territoire
- Amélioration de la gestion du risque inondation

MORPHOLOGIE ET MILIEUX AQUATIQUES

- Atteinte du bon état écologique
- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios

1. Diagnostic socio-économique

Pourquoi ?

Territoire du SAGE Allan très densément peuplé,
fortement marqué par les activités humaines (pression sur le foncier et réalité d'urbanisme spécifiques),
avec une place prépondérante du tissu économique dans l'équilibre du territoire,
équilibre fragile et acteurs souvent interdépendants,
→ Nécessité de bien connaître les réalités du territoire du SAGE (atouts et contraintes)

Chacun des acteurs a une connaissance précieuse,
mais fragmentaire (thématique ou géographique) du territoire du SAGE

→ Nécessité de partager une connaissance globale, approfondie des réalités socio-économique, pour
pouvoir ensuite prendre, des décisions éclairées pour satisfaire aux enjeux.

Quel objectif visé ?

Compléter sur le volet socio-économique le diagnostic du SAGE et apporter aux membres de la CLE une
vision claire et objective de la situation sur le bassin versant.

Quelle méthode ?

Le prestataire prendra le soin de travailler dans la continuité des travaux déjà engagés.
Ce travail servira de base à l'évaluation économique des scénarios élaborés par la suite.

2. Tendances

Quel objectif visé ?

Répondre à la question « que se passe t-il à terme si on ne fait rien ? »

→ permettre de comprendre l'évolution future du bassin versant et de ses différents usages de l'eau, en tenant compte des **actions en cours et actées**.

→ permettre d'appréhender les atouts et les faiblesses du bassin versant, d'un point de vue socio-économique.

Quelle méthode ?

Il s'agira de dégager les tendances d'évolution des milieux aquatiques, des composantes socio-économiques du territoire et des usages liés à l'eau (actuellement présents, potentiellement présents ou actuellement rendus impossibles par l'état des ressources et du milieu) :

- Usages : Evolution des prélèvements,
Evolution de l'environnement rural et urbain,
Evolution des activités économiques et de loisirs,
Evolution des différents rejets...
- Milieux aquatiques : Evolution de la qualité des eaux,
Evolution de la disponibilité de la ressource en eau,
Evolution de la protection de la ressource,
Evolution de la qualité écologique des milieux,
Evolution de la préservation des écosystèmes aquatiques,
Vulnérabilité du bassin vis à vis des crues...

2. Tendances

Quelle méthode ?

L'évolution prévisible des usages de l'eau, devra tenir compte au moins de :

- la **croissance démographique** ;
- la **réglementation en vigueur** ou sous brève échéance dans les domaines de l'eau (par exemple : révision du classement des cours d'eau), de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- l'évolution des **activités économiques et de loisirs** ;
- la **mise en œuvre des politiques** européennes, nationales ou locales **engagées ou programmées** (exemple : Directives ERU et Nitrates) ;
- la réalisation d'éventuels projets d'aménagement ;
- l'impact des évolutions climatiques sur les ressources

Les hypothèses d'évolutions des usages seront adaptées à la taille du SAGE, **discutées** avec des experts, **présentées** aux acteurs locaux puis **validées** par la CLE.

3. Scénarios

Quel objectif visé ?

Une fois les tendances validées, des scénarios contrastés seront définis à partir des attentes formulées par les acteurs, de leurs contraintes et de leur perception des milieux selon :

- les enjeux et orientations arrêtés par la CLE ;
- le degré de satisfaction souhaité pour certains usages.

Les scénarios devront se distinguer par des moyens différents d'atteindre des objectifs similaires.

Les différents scénarios devront être réalisables au vu des préconisations techniques, mais aussi du contexte local (social, culturel, économique, etc.) et au vu des capacités financières du territoire.

Ils présenteront de réelles alternatives stratégiques afin d'offrir un vrai choix à la CLE.

Quelle méthode ?

Ces scénarios seront créés à partir d'approches, à la fois :

- **technique** : définition, pour chaque scénario, de dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- **économique** : analyses coûts-bénéfices marchands et non-marchands et coût-efficacité des dispositions ou combinaison de dispositions ;
- **stratégique** : démarche de prospection participative afin de définir le rôle, la position et la volonté de chaque acteur pour mettre en œuvre les dispositions préconisées.

3. Scénarios

Quel contenu ?

Les scénarios doivent faire apparaître :

- **l'objectif visé,**
- **la stratégie pour atteindre cet objectif,**
- **le programme de mesures/actions au service de cet objectif, évalué sur le plan économique** (coût-efficacité des dispositions),
- **ses conséquences sur les usages et les milieux**

Comme dans les phases d'état des lieux et de diagnostic, la **concertation** sera primordiale afin d'enrichir et de valider les différentes hypothèses qui serviront de base pour la définition des scénarios contrastés.

Ainsi, le prestataire proposera une méthode permettant :

- que chacun des membres de la CLE puisse s'exprimer sur les principaux facteurs de changement et sur les impacts prévisibles ;
- d'aborder tous les sujets, même ceux qui paraissent conflictuels, afin d'éviter tout blocage dans les phases d'élaboration ultérieures ;
- d'élargir la concertation aux avis d'experts si besoin ressenti.

Les étapes de l'étude :

1. Recenser les usages de la ressource en eau
→ **diagnostic socio-économique**
 2. Recenser les principales perspectives d'utilisation de la ressource en eau
→ **tendances**
 3. Elaborer des propositions d'options possibles pour satisfaire les enjeux du SAGE
→ **scénarios**
- + *Tranche conditionnelle :*
4. *Appui au SAGE à la coordination des actions retenues*

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- **Présentation Directive Inondations**
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Présentation de la mise en œuvre de la Directive Inondations

La Directive Inondations

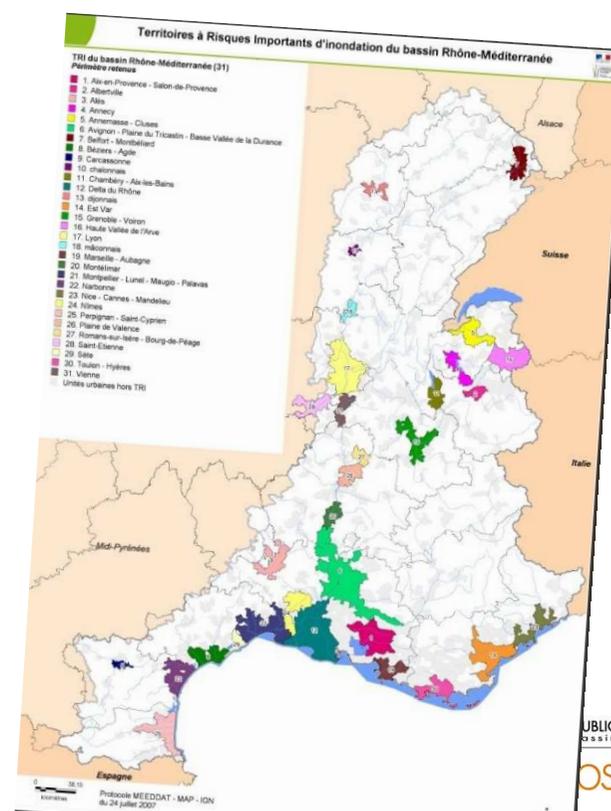
La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à **l'évaluation et la gestion des risques d'inondations** détermine un cadre et une méthode pour réduire les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Attention : la Directive Inondations n'a pas vocation à remettre en cause, ni à remplacer les outils existants, elle vise à fournir un cadre et une connaissance permettant une **utilisation optimisée** des différents outils de la prévention et de la gestion des risques d'inondations.

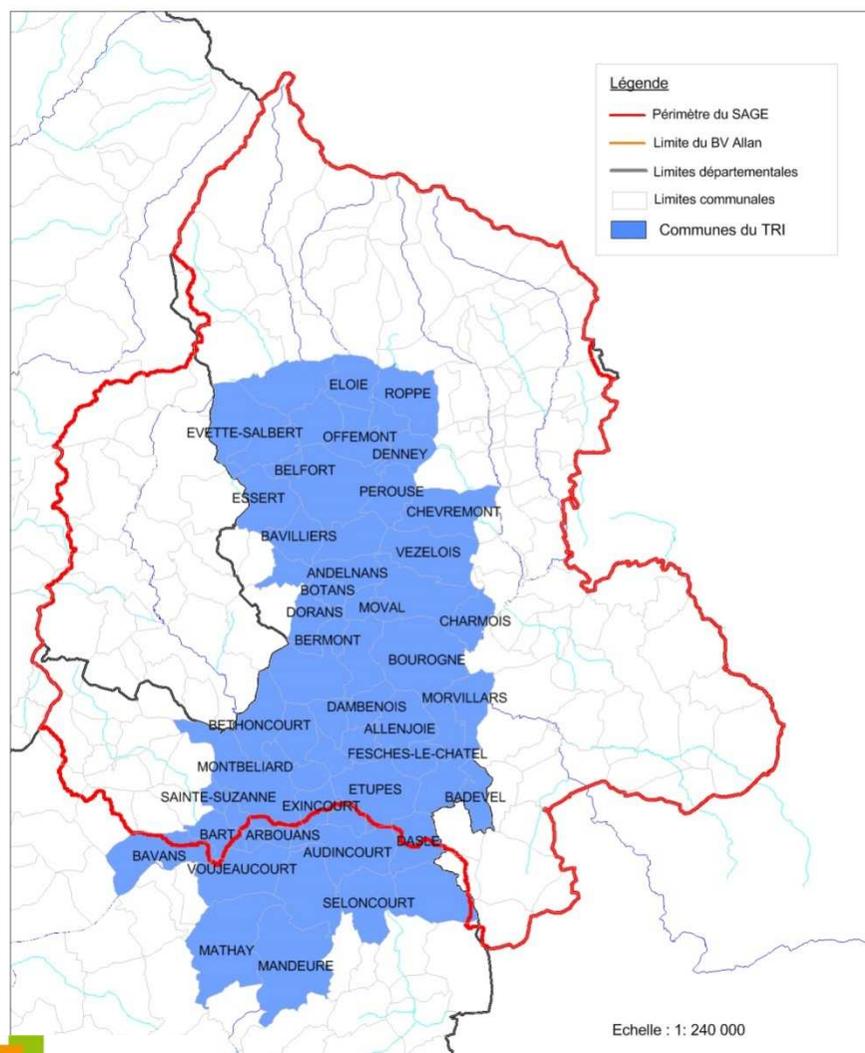
Elle vise la mise en place d'une stratégie de gestion des inondations à l'échelle du district (bassin RM & C).

3 étapes principales de mise en œuvre :

1. Réalisation d'une **Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations** au sein de chaque grand bassin hydrographique, pour une vision homogène des risques d'inondations sur le territoire français et pour aboutir à la sélection de Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI).
2. A l'échelle de chaque TRI sélectionné, une **cartographie des risques d'inondations** devra être élaborée.
3. S'appuyant sur les deux étapes précédentes, un **Plan de Gestion des Risques d'Inondations** (PGRI) définira, d'ici fin 2015, les objectifs généraux à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et les objectifs particuliers à l'échelle des périmètres de gestion des TRI. Les objectifs particuliers du PGRI devront être déclinés au sein de **stratégies locales de gestion des risques d'inondations**.



Le Territoire à risque important d'inondation Belfort - Montbéliard



TRI délimité par arrêté de préfet du bassin le 12/12/12

Distinction des périmètres de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI et du SAGE:

- **Communes en partie aval du Doubs non comprise dans le SAGE :**

Arbouans, Hérimoncourt, Mandeuire, Mathay, Seloncourt, Valentigney

- **Périmètre de la stratégie locale pouvant être supérieur à celui du TRI**

Suites de la Directive Inondations

1) **Fin 2013 :**

Cartographie des risques à l'échelle du TRI :

Élaboration de cartes au 1/25 000 rappelant aléas et enjeux pour 3 périodes de retour :
fréquente 10-30 ans / moyenne 100-300 ans (PPRi) / extrême + 1000 ans (circulaire du 16/07/12)

2) **A engager pour 2014 :**

Élaboration de Stratégies Locales de Gestion du Risque

Portage local par les collectivités

Ce qui doit guider l'élaboration des stratégies locales : c'est l'atteinte des objectifs du PGRI, eux-mêmes déclinés de la stratégie nationale de gestion du risque inondation (article L 566-4 du code de l'environnement)

→ *Proposition d'associer la stratégie locale de gestion du risque à la commission Inondation du SAGE ?*

Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Calendrier prévisionnel de la démarche SAGE

Mai				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31
Juin				
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
Juillet				
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12

Au mois de mai :
 1 réunion commission **Ressource quantitative**, suite au Comité de pilotage de l'étude Volumes prélevables

3 semaines relecture rapport état des lieux par le bureau

→ **Bureau** -préparation réunion CLE
 -validation études complémentaires

2 semaines travail rapport état des lieux (finalisation), envoi des invitations et CD

3 semaines relecture rapport état des lieux par la CLE

→ **CLE** -validation état des lieux
 -présentation travaux
 -présentation études

Septembre : → nouvelles réunions des commissions thématiques

Logo du SAGE Allan



Bureau n°2 du
SAGE Allan
11/04/13

- Travaux des commissions
- Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios
- Présentation Directive Inondations
- Calendrier et organisation
- Conclusion

SAGE Allan

Conclusion

Suites à donner:

- Planification d'une réunion COPIL EVP et commission Ressource quantitative
- Rédaction du rapport Etat des lieux
- Rédaction des cahiers des clauses techniques particulières des études complémentaires
- Préparation de la CLE à la prochaine réunion du bureau

Questions diverses ?

Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-Laure BERTHOMMÉ
Animatrice SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 29 / 07 77 84 00 90

marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr